DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 05.076

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2005 LE 23 SEPTEMBRE 2005

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

- M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE
- M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO
- M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT
- M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Mmes ISENDICK, JOLY, M. MERLE

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 25 Nombre de Votants : 30

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u>: Aliénation de terrains au profit de Monsieur JOUBERT Olivier Lieu-dit "Le Bois de Monsouci" parcelles cadastrées section B nº 5348, 5351, 5354, 5356, 5358 et 1529

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains situées lieu-dit "Le Bois de Mousouci" à LES MATHES.

Monsieur Olivier JOUBERT vient de manifester son intention d'acquérir les terrains, cadastrés section B nº 5348, 5351, 5354, 5356, 5358 et 1529 d'une superficie de 17 106 m2 après bornage.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat, le prix de cession fixé à 2.900 Euros (Deux mille neuf cent Euros).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation desdites parcelles aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les plans des lieux et parcellaires,
- Vu la promesse d'achat souscrite par Monsieur Olivier **JOUBERT**
- Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 13 Juin 2005,

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation, au profit de Monsieur Olivier JOUBERT, les terrains cadastrés section B nº 5348, 5351, 5354, 5356, 5358, et 1529, d'une superficie de 17 106 m² après bornage, au lieudit "Bois de Monsouci", moyennant le prix de 2.900 Euros (Deux mille neuf cent Euros).
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me LABORDE, Notaire de l'acquéreur,
- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales le 4 octobre 2005 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN